

## Intervention de la CGT sur l'Avis concernant les orientations budgétaires pour 2011

par Dominique GUILLAUME

Monsieur le Vice-Président du conseil régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Il s'agit d'une constante ces dernières années, les communications concernant les orientations budgétaires se succèdent au rythme des décisions néfastes prises par le Gouvernement pour reporter une partie de sa « lutte » contre le déficit public sur le dos des collectivités territoriales. L'introduction du président dans la communication de cette année fixe bien les enjeux et pose les questions sur les capacités d'action de la collectivité dans un tel contexte.

Le CESER, dans son avis, déplore la mise sous tutelle des collectivités. La CGT adhère complètement à cette analyse et prise de position, mais pose aussi la question des moyens et des actions à mettre en oeuvre pour inverser une telle politique.

En effet, et la question se pose de manière récurrente, l'avis du CESER ne faillit pas à la tradition en posant l'éternelle question du choix et de la définition de priorités dans un budget de plus en plus contraint.

Jusqu'où allons-nous pousser cette logique, qui refuse d'adapter le niveau des recettes aux dépenses nécessaires ? J'en veux pour exemple la déclaration d'un président de conseil général, hors région, qui, confronté à cette politique, n'envisage qu'une seule solution, celle de réduire de 10 % les effectifs salariés de sa collectivité. Quelles seront les conséquences pour les salariés, leurs conditions de vie, la réponse aux besoins des habitants, le maillage des services de la collectivité, bref, le dynamisme de la société ?

N'existe-t-il aucune alternative à cette logique purement libérale qui consiste, si nous n'inversons pas la donne, à laisser les financements des investissements à l'initiative privée et reposer les coûts et l'évolution de celle-ci sur la responsabilité individuelle des citoyens ?

Le Conseil des prélèvements obligatoires vient tout récemment de rendre à la commission des finances de l'Assemblée nationale, un rapport sur les niches « fiscales et sociales » bénéficiant aux entreprises. Sans entrer dans le détail de ses recommandations, celui-ci fait état du fait suivant : sur un total de quelque 172 milliards d'euros de régimes dérogatoires, le coût des niches sociales, applicables aux entreprises, représente la somme de 66 milliards d'euros, dont près de la moitié est représentée par les allègements et exonérations de cotisations sociales portant notamment sur les bas salaires.

Hormis le fait que ces dispositifs hypothèquent les financements de la protection sociale dans son ensemble, le groupe CGT ne s'étendra pas sur le sujet au moment où se joue un tournant de notre

société concernant la retraite- n'avons-nous pas là une des sources de financements à revisiter ou réorienter, vers un projet de société où le collectif primerait sur l'intérêt individuel ?

Depuis quelques réunions concernant l'examen d'orientations budgétaires, nous posons cette question du débat sur les recettes fiscales dans leur globalité. Continuer à l'éluder risque, à terme, de peser lourd sur les déséquilibres sociaux et les difficultés qui vont en découler.

Dans ce cadre de réflexion se posera la réussite des ambitions qu'affiche l'exécutif régional pour ses politiques concernant l'emploi et les qualifications.

Notre groupe est bien entendu favorable à tout dispositif en faveur de l'emploi : les annonces faites dans le cadre de ces orientations budgétaires mériteront d'être détaillées, lors du budget primitif en décembre prochain.

La question du contrat régional pour l'emploi et la qualification constitue sans conteste un acte positif pour les jeunes en difficulté. Néanmoins, se posera aussi la question de l'insertion dans l'emploi et celle de la nature, ainsi que celle de la qualité des conditions d'exercice de l'emploi.

Une attention particulière méritera d'être portée sur le contrat de continuité professionnelle que ce soit :

- pour les demandeurs d'emploi, dont nous connaissons déjà les difficultés qu'ils rencontrent dans leur situation concernant tant les formalités administratives que les parcours de formation, tout autant que les conséquences des orientations stratégiques données à Pôle emploi ;
- pour les salariés menacés de licenciement, plusieurs angles sont possibles, tel celui d'intervenir bien en amont du licenciement, mais aussi de travailler à une formation professionnelle offensive dans l'objectif de pérennisation de l'entreprise mais aussi des emplois de ses salariés.

Le CESER dans son rapport intitulé « Pratiques de formation continue dans les entreprises du secteur privé de la région Centre » ne posait-il pas une préconisation dans ce sens ? « Élaborer un outil qui, en relation avec les cabinets comptables au service des petites entreprises, permettrait d'intervenir bien en amont des défaillances prévisibles. »

Compte tenu de ces quelques réflexions lancées au débat, le groupe CGT soutiendra l'avis.

Je vous remercie de votre attention.